

PARTICIPONS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Depuis vendredi 30 septembre et jusqu'au lundi 17 octobre inclus, nous sommes tous invités à donner notre avis sur le devenir du secteur dit de la Cyprenne (ex-Fly). Deux options s'offrent à nous. En voici la synthèse, selon ce qu'annonce chacune des deux parties.



LE PROJET DE LA MUNICIPALITÉ

- Des logements mixtes (100 à 150 dont 30% de sociaux)
- Une offre de service (crèche, cabinet médical...)
- Une offre commerciale (supérette, nouveaux commerces)
- Réfection des abords du gymnase
- Reconfiguration de la route de Monthléry



GRAND FRAIS

- Spécialisé dans les produits frais (fruits et légumes, épicerie d'ici et d'ailleurs, boucherie, poissonnerie et crèmerie/ fromages)
- Création d'une quarantaine d'emplois (20 sont déjà en formation)
- Ouverture 7 jours sur 7
- Prêt à ouvrir le 19 octobre



Pour nous exprimer et dire nos préférences, nos envies ou nos craintes, des registres sont à notre disposition en mairie.

Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, mercredi, vendredi 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30 • Jeudi 13h30 - 17h30 • Samedi 9h - 12h

NE LAISSONS PAS LES POLITIQUES TOUT DÉCIDER À NOTRE PLACE.

DE FLY... À GRAND FRAIS

TOUTES LES QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ.

1) Qu'appelle-t-on « secteur de la Cyprenne » ?

Le secteur sur lequel sont situés l'ex-magasin Fly ainsi que le Centre Technique Municipal (CTM).

2) Pourquoi la commune a-t-elle voulu préempter ?

Pour monter une opération immobilière susceptible de dégager, pour la commune, un bénéfice de plusieurs millions d'euros.

3) Pourquoi la commune n'a-t-elle pas réussi à préempter ?

Pour préempter il faut présenter un projet précis. La commune a négligé ce point et n'a présenté qu'une note d'intention.

4) Quelle est la situation actuelle sur le plan judiciaire ?

La préemption a été annulée par le Tribunal administratif. La commune a fait appel.

5) Une solution à l'amiable a-t-elle été envisagée ?

Grand Frais a proposé de revendre à la commune un terrain de plus de 3 000 m². La commune n'a pas donné suite.

6) Pourquoi le conseil municipal a-t-il voté une demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) ?

Battue sur le plan juridique, la commune s'est tournée vers l'État pour obtenir la possibilité d'acquérir le terrain par voie d'expropriation.

7) Comment pouvons-nous participer à l'enquête publique ?

En allant notifier nos avis dans les registres d'enquête publique aux heures d'ouverture de la mairie.

8) Quelles sont les grandes lignes du projet de la mairie ?

Voir au verso

9) Quel est le projet de Grand Frais ?

Voir au verso

10) Grand Frais est-il prêt à ouvrir ?

Grand Frais affirme être prêt à ouvrir le mercredi 19 octobre.

11) Pourquoi les commerçants sont-ils contre l'ouverture de Grand Frais ?

Ils craignent une baisse de leur activité et ont lancé une pétition contre l'implantation de Grand Frais.

12) Que va-t-il se passer à la fin de l'enquête publique ?

La Préfète, qui n'est pas obligée de suivre l'avis des Orcéens, décidera s'il faut, ou non, exproprier Grand Frais.

13) Quel coût pour les Orcéens ?

Très peu. La mairie ne devrait exproprier Grand Frais que pour un projet capable de s'autofinancer. 15 000 € (frais de procédure) dans le cas contraire.

14) A quoi va servir la pétition lancée par la droite ?

À part la constitution d'un « *fichier bien garni* », à rien ! Insuffisamment préparée et mal rédigée, elle a peu de chances de peser dans l'enquête publique.

15) Quelle est notre position dans ce dossier ?

Nous incitons les Orcéens à aller notifier leur avis dans les registres prévus à cet effet. À l'issue de l'enquête, nous demanderons à ce que le choix des Orcéens soit appliqué.

Pour plus d'explications et consulter tous les documents de la procédure (décision de préemption, jugements du tribunal administratif, propositions de Grand Frais à la mairie...) rendez-vous sur notre blog citoyen, libre et indépendant.



www.orsay2014.fr

Jean-Christophe Péral

orsay91400@free.fr • 06 60 93 52 22

